

60. SIGNALISATION HORIZONTALE (MARQUAGES ROUTIERS)

60.08. LARGEUR.

60.08. LARGEUR

Référence de base : Circulaire CT 96 (02) D.112 - TRC 007.

1. BUT DE L'ESSAI

Vérifier la conformité de la largeur des marquages aux prescriptions.

2. PRINCIPE DE LA METHODE

Des contrôles occasionnels de la largeur sont effectués en mesurant à l'aide d'un mètre pliant.

3. APPAREILLAGE

Mètre pliant gradué en millimètre

4. MODE OPERATOIRE

Les mesures s'effectuent de bord à bord d'une ligne sans tenir compte des bavures éventuelles. Chaque contrôle comporte 10 mesures par lot.

5. CALCUL

Le résultat est la moyenne des 10 mesures

6. EXPRESSION DES RESULTATS

La largeur est exprimée en millimètres.